

SAINT-LAURENT-la-ROCHE	PM 39003563 Eglise	✓ St-Jean Baptiste - Bois point XVI ^e
SAINT-PIERRE	Eglise — 2897	✓ St-Pierre - Bois polychro- me XVI ^e

ARTICLE 2 - Le présent arrêté sera notifié aux Maires des diverses communes intéressées et aux affectataires qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

et ampliation
Secrétaire Général
par délégation
Chef de Bureau

S. Page
S. PAGE



Lons-le-Saunier, le 22 juin 1973.

Le PREFET,

R. Dumoulin
R. DUMOULIN